

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci- après indiqué :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-90

« Règlement modifiant le règlement numéro 2009-Z-00 visant à confirmer l'abrogation de l'annexe E.3 intitulée « Plan d'aménagement d'ensemble du secteur Kateri »

- | | |
|---|-------------------|
| ▪ Avis de motion : | 8 juillet 2025 |
| ▪ Adoption du premier projet de règlement : | 8 juillet 2025 |
| ▪ Assemblée publique de consultation : | 22 juillet 2025 |
| ▪ Adoption du second projet de règlement : | 12 août 2025 |
| ▪ Adoption du règlement : | 9 septembre 2025 |
| ▪ Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : | 30 septembre 2025 |

Ce règlements est entré en vigueur le 30 septembre 2025, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Publics* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 30 septembre 2025



Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière et directrice des Services juridiques